



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement (CE) n° 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination : Pig. ANTHRACITE
Référence : 6275

1.2. Utilisation de la substance/préparation

Coloration ciment et peintures.

1.3. Identification de la société/entreprise

Adresse : DEFI – HOUILLERES DE CRUEJOULS
215 ZI La Gloriette
38160 CHATTE
FRANCE
Numéro de téléphone : + 0033 (0)4 76 64 85 64
Courriel : defi.h2c@colorfrance.fr

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA +0033 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] :
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

. Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « directive générale de classification pour les préparations de la CE » dans la dernière version valable.

2.2. Eléments d'étiquetage

. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] : Néant
. Pictogramme de danger : Néant.
. Mention d'avertissement : Néant.

. Composants dangereux déterminant pour l'étiquetage :
. Mention de danger : Néant.

2.3. Autres dangers

. Résultats des évaluations PBT et vPvB
. PBT : Non applicable.
. vPvB : Non applicable

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Mélange

Nom chimique	N° enregistrement REACH	N° CAS	N°EINECS	Concentration
Noir de carbone amorphe	01-2119384822-32	1333-86-4	215-609-9	<50%
Oxyde de fer rouge	01-2119457614-35	1309-37-1	215-168-2	<5%
Oxyde de fer jaune	01-2119457554-33	51274-00-1	257-098-5	<5%
Oxyde de fer noir	01-2119457646-28	1317-61-9	215-277-5	<50%
Carbonate de calcium naturel		1317-65-3	215-279-5	<20%
Silice cristalline respirable		14808-60-7		trace

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Exposition par inhalation : L'inhalation de vapeur peut provoquer une dyspnée. Déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Exposition par contact avec la peau : Ôter les vêtements contaminés. Eloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Se laver les mains après avoir manipulé le produit. Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Exposition par contact avec les yeux : Se rincer abondamment les yeux en maintenant les paupières écartées sous l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste si une gêne persiste.

Exposition par ingestion : Se rincer abondamment la bouche. Boire 1 à 2 verres d'eau. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Dioxyde de carbone (CO₂). Produit chimique sec. Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'incendie déclenche une fumée dense et noire.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Evacuer le personnel vers une zone sûre. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Eviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Nettoyer à fond la zone concernée avec du produit détergent.

6.4. Référence à d'autres sections

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

7.2. Condition nécessaire pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de l'eau. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver dans les récipients d'origine.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

Aucune exigence en matière de stockage.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètre de contrôle

8.1.3. Valeur DNEL/DMEL et PNEC

10mg/m³ pour l'inhalable et 3mg/m³ pour la poussière respirable (TGRS900) seront utilisés comme DNEL pour l'exposition à long terme aux oxydes de fer.

8.2. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.2.1. Contrôle technique approprié

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.2.2 Mesure de protection individuelle



Protection des yeux : Lunettes de protection réglementaires.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques. Gants de protections contre les produits chimiques.

Protection respiratoire : Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire

8.2.3 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimique essentielles

Aspect : poudre noire

Odeur : sans

pH : 6-8

Solubilité : insoluble dans l'eau

9.2. Autres informations

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune connue.

10.2. Stabilité chimique

Non dangereux. Stable.

10.3. Possibilité de réaction dangereuse

Agents oxydants puissants. Ne se décompose pas si stocké et utilisé conformément aux recommandations. Réagit avec les acides. Il se forme du dioxyde de carbone. Ceci refoule l'oxygène de l'air d'un endroit fermé (danger d'asphyxie).

10.4. Condition à éviter

Eau. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des acides.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement (CE) n° 2020/878

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité aiguë :

Pas disponible.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Ecotoxicité

Pas disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Ne s'accumule pas biologiquement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5. Effets écotoxiques

. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6. Autres effets nocifs

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eliminer conformément aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant.

14.2. Nom d'expédition des nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant.

14.3. Classe de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA :
Classe : Néant.

14.4. Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA : Néant.

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucune donnée disponible.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Objets de révisions : Etablie conformément au Règlement (CE) n° 2020/878, n°1272/2008, n°2015/830.
Conforme à la réglementation REACH applicable au 1 juin 2018.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'énumération des textes ne doit pas être considérées comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent.